

BALLET DE L'OPÉRA

Directrice de la danse Brigitte Lefèvre

Concours annuel du Corps de ballet de l'Opéra

PALAIS GARNIER

MERCREDI 20 & JEUDI 21 DÉCEMBRE 2006

OPERA NATIONAL DE PARIS
Direction Gerard Mortier

2006-2007

JURY

président

Gerard Mortier

directeur de l'Opéra national de Paris

Brigitte Lefèvre

directrice de la danse

Patrice Bart

maître de ballet, associé à la direction de la danse

Jean-Christophe Maillot

chorégraphe - directeur des Ballets de Monte-Carlo

Alexei Ratmanski

directeur artistique du Ballet du Théâtre Bolchoï

suppléant

Laurent Hilaire

maître de ballet

membres du jury, élus par le Ballet

Aurélie Dupont

Jean-Guillaume Bart

Manuel Legris

Stéphane Phavorin

Muriel Zuspereguy

suppléante

Natacha Quernet

Postes à pourvoir :

Artistes Femmes

2 Coryphées

2 Sujets

Artistes Hommes

2 Coryphées

2 Sujets

1 Premier danseur

Le précédent Concours a eu lieu
le 22-23 décembre 2005

Les candidats concourent classe par classe, (d'abord la classe des Quadrilles, puis celle des Coryphées, enfin celle des Sujets). Ils commencent par la "variation imposée". Lors de leur second passage, ils se présentent dans la variation de leur choix, appartenant au répertoire de l'Opéra national de Paris.

La lettre tirée au sort détermine l'ordre de passage.

Cette année, il s'agit de la lettre **J**.

Le concours se déroulera sur deux jours
le mercredi 20 décembre pour les artistes hommes
et le jeudi 21 décembre pour les artistes femmes.

Préparation au Concours :

classe des Quadrilles hommes

Eric Camillo

classe des Coryphées hommes

Michaël Denard

classe des Sujets hommes

Florence Clerc

classe des Quadrilles femmes

Annie Carbonnel

classe des Coryphées femmes

Noëlla Pontois

Chefs de chant/pianistes :

Caroline Beaugrand - Yan Malina - Michel Dietlin

Vessela Pelovska - Kathy Ernould

Frédéric Lagnau - Elena Bonnay

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le principe et les modalités d'organisation d'un concours annuel de promotion pour les membres du Corps de ballet de l'Opéra de Paris sont posés par la Convention Collective de l'établissement :

« Les emplois de "Coryphées", de "Sujets", de "Premiers Danseurs" et "Premières Danseuses" sont attribués par le Concours de promotion interne, ouvert annuellement aux seuls membres permanents du Corps de ballet, désireux d'accéder aux classes supérieures. » (IV. article 9)

Les emplois des artistes du Ballet sont répartis en quatre catégories :

- Premiers Danseurs, Premières Danseuses
- Sujets
- Coryphées
- Quadrilles

Les Etoiles ne sont pas nommées sur concours. Elles sont promues par le Directeur de la l'Opéra sur proposition du Directrice de la Danse.

Le jury est constitué de la manière suivante :

- Cinq membres minimum représentant la Direction de l'Opéra National de Paris :
 - le Directeur de l'Opéra, *président*
 - la Directrice de la Danse,
 - le Maître de Ballet, associé à la Direction de la Danse
 - deux personnalités du monde de la Danse, n'appartenant pas au personnel permanent de l'Opéra.
- Un nombre égal de représentants du personnel, élus par les artistes du Ballet. (Ces représentants doivent être au moins Sujets ou justifier d'au minimum six années d'ancienneté au sein du Corps de ballet de l'Opéra)

Deux membres suppléants sont désignés, afin de compléter le jury, le cas échéant, si l'un de ses membres est empêché de siéger.

L'un d'eux est choisi par le Directeur de l'Opéra et l'autre est élu par les artistes du Ballet.

Les candidats sont notés sur un total de 30 points répartis de la façon suivante:

- une note sur 10, donnée par la Régie de la Danse et basée sur l'assiduité et la conscience professionnelle, au cours de l'année écoulée.
- une note sur 20, attribuée par le jury et basée sur l'appréciation de la prestation du candidat le jour du Concours.

Le jury procède à un seul vote pour chaque poste ouvert au Concours, en vue du classement de la première à la sixième place incluse.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Pour chaque poste, la première place est attribuée à la majorité absolue des membres du jury. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un second puis, le cas échéant, à un troisième tour dans les mêmes conditions.

Si aucune majorité n'est dégagée à l'issue du troisième tour de scrutin, il est procédé à un quatrième et dernier tour pour lequel seuls les deux candidats les mieux classés au cours du vote précédent sont retenus et soumis au vote du jury.

Si les candidats les mieux placés sont plus de deux, il est procédé à un vote spécifique pour désigner les deux candidats qui seront retenus pour le quatrième tour.

Si, à l'issue du quatrième tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, et si la voix prépondérante du Président ne peut jouer, le classement n'est pas effectué.

Après classement des six premiers candidats dans chaque catégorie, il est attribué à chacun d'eux, une note de 20 à 10, selon leur rang (20 au premier, 18 au second, ... et 10 au sixième).

La note ainsi obtenue est additionnée à la note de la Régie de la Danse (mentionnée plus haut).

C'est sur la base de la notation globale sur 30 points que le classement définitif est opéré par le jury, les décisions de celui-ci n'étant pas susceptibles de recours.

Les promotions effectives seront décidées par le Directeur de l'Opéra sur la base du classement définitif.

Le contrôle de la régularité administrative du Concours, son organisation matérielle et le secrétariat des épreuves sont assurés par la Régie de la Danse, en présence d'un délégué de personnel.

L'origine du Concours annuel se trouve dans le "Règlement pour le service du Corps de ballet et du Conservatoire de Danse de l'Opéra" édicté en 1860. Les conseils de Marie Taglioni, qui venait d'être nommée "professeur de la classe de perfectionnement", et de Bernard Sciôt, professeur à l'Ecole de danse, en avaient inspiré la rédaction.

C'est le 13 avril 1860, date mémorable dans l'histoire de l'Opéra de Paris, que se déroula pour la première fois "l'Examen de la Danse".

A ce premier jury figuraient Alphonse Royer, directeur de l'Opéra, Marie Taglioni, Amalia Ferraris, Emma Livry, Lucien Petipa et Louis Mérante.

mercredi 20 décembre

10h : quadrilles hommes

variation imposée

Don Quichotte - Acte I, deuxième variation de Basilio
chorégraphie de Rudolf Noureev

variations libres

Florimond Lorieux

Casse-Noisette - Acte II, variation du Prince/Drosselmeyer
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa et Lev Ivanov

Cyril Mitilian

In the Middle, Somewhat Elevated
William Forsythe

Marc Moreau

Etudes - Mazurka
Harald Lander

Samuel Murez

Pusch Comes to Shove
Twyla Tharp

Fabien Révillion

La Bayadère - Acte II, variation de Solor
Rudolf Noureev

Daniel Stokes

Roméo et Juliette - Acte I, première variation de Roméo
Rudolf Noureev

Francesco Vantaggio

L'Arlésienne - dernière variation de Frédéri
Roland Petit

Alexandre Carniato

La Bayadère - Acte II, variation de Solor
Rudolf Noureev

Cyril Chokroun

L'Histoire de Manon - Acte I, variation de Des Grieux
Kenneth MacMillan

Adrien Couvez

Dances at a Gathering - deuxième variation du danseur en brun
Jerome Robbins

Julien Cozette

Arepo

Maurice Béjart

Grégory Dominiak

Carmen - variation de Don José

Roland Petit

Axel Ibot

Suite en blanc - Mazurka

Serge Lifar

pause

vers 11h30 : coryphées hommes

variation imposée

Le Lac des cygnes - Acte I, variation lente de Siegfried
chorégraphie de Rudolf Noureev

variations libres

Alexis Renaud

Giselle - Acte II, variation d'Albrecht

Mats Ek

Sébastien Bertaud

Carmen-variation de Don José

Roland Petit

Audric Bezard

Appartement - séquence de « la télévision »

Mats Ek

Vincent Chaillet

Notre-Dame de Paris - Acte I, variation de Frollo

Roland Petit

Jean-Philippe Dury

La Dame aux camélias - Acte II, variation d'Armand Duval

John Neumeier

Gregory Gaillard

Thème et Variations

George Balanchine

Mathias Heymann

Don Quichotte - Acte I, première variation de Basilio

Rudolf Noureev

Aurélien Houette

Pas./parts

William Forsythe

pause

vers 14h : sujets hommes

variation imposée

La Dame aux camélias - Acte II, variation d'Armand Duval
chorégraphie de John Neumeier

variations libres

Florian Magnenet

Suite en blanc - Mazurka

Serge Lifar

Julien Meyzindi

Dances at a Gathering- deuxième variation du danseur en brun
Jerome Robbins

Nicolas Paul

Approximate Sonata

William Forsythe

Simon Valastro

Dances at a Gathering- première variation du danseur en brun
Jerome Robbins

Bruno Bouché

A Suite of Dances - deuxième variation

Jerome Robbins

Stéphane Bullion

Speaking in Tongues

Paul Taylor

Christophe Duquenne

Other Dances-première variation

Jerome Robbins

Mallory Gaudion

Notre-Dame de Paris - Acte I, variation de Frolo

Roland Petit

Gil Isoart

Other Dances - première variation

Jerome Robbins

fin du concours des artistes hommes vers 15h

jeudi 21 décembre

10h30: quadrilles femmes

variation imposée

Le Lac des cygnes - Acte I, première variation du Pas de trois
chorégraphie de Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

variations libres

Lucie Matéci

Notre-Dame de Paris - Acte I, variation d'Esméralda
Roland Petit

Juliane Mathis

Paquita - variation de Paquita
d'après Marius Petipa

Ludmila Pagliero

Notre-Dame de Paris - Acte I, variation d'Esméralda
Roland Petit

Sophia Parcen

La Bayadère - Acte II, variation de Nikiya
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Aubane Philbert

The Four Seasons-variation du Printemps
Jerome Robbins

Ninon Roux

The Vertiginous Thrill of Exactitude
William Forsythe

Caroline Robert

Suite en blanc - La Flûte
Serge Lifar

Pauline Verdusen

The Four Seasons - variation du Printemps
Jerome Robbins

Anémone Arnaud

The Four Seasons-variation de l'Automne
Jerome Robbins

Leïla Dilhac

Suite en blanc- La Flûte
Serge Lifar

Miho Fujii

Clavigo - variation de Marie
Roland Petit

Daphnée Gestin

Suite en blanc - La Flûte
Serge Lifar

Eléonore Guérineau

Suite en blanc - La Sérénade
Serge Lifar

Emilie Hasboun

La Bayadère-Acte II, variation de Gamzatti
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

pause

vers 13h : coryphées femmes

variation imposée

Paquita - deuxième variation du Grand Pas
chorégraphie d'après Marius Petipa

variations libres

Amélie Lamoureux

Le Lac des cygnes - Acte II, variation d'Odette
Rudolf Noureev d'après Lev Ivanov

Laurène Lévy

The Four Seasons - variation du Printemps
Jerome Robbins

Sabrina Mallem

Delibes Suite
José Martinez

Charlotte Ranson

Giselle - Acte I, variation de Giselle
Mats Ek

Marie-Solène Boulet

Carmen - variation de la Chambre
Roland Petit

Alexandra Cardinale

Carmen - variation de la Taverne
Roland Petit

Lucie Clément

La Bayadère -Acte II, variation de Nikiya
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Sarah Kora Dayanova

Les Mirages - variation de l'Ombre
Serge Lifar

Juliette Gernez

Sylvia-variation de Diane
John Neumeier

Charline Giezendanner

Joyaux/Emeraudes – première variation
George Balanchine